



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

financement

Question écrite n° 19950

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche au sujet du nécessaire plan de rattrapage à mettre en oeuvre en faveur de l'enseignement agricole. Si 9 millions de francs de crédits d'urgence ont été débloqués pour la rentrée 1998 le Gouvernement n'a pris aucune initiative en faveur d'un plan de rattrapage, alors que les conditions de travail des élèves se dégradent inexorablement et que l'insuffisance de recrutement de personnels qualifiés est dramatique tant en postes d'assistants sociaux, administratifs, éducation et surveillance. C'est pourquoi il lui demande la mise en place d'un plan de rattrapage et la parité de traitement des élèves de l'enseignement agricole public avec les élèves de l'éducation nationale.

Texte de la réponse

La situation de l'enseignement agricole public appelle effectivement une politique budgétaire qui a été engagée dès 1998, et poursuivie au budget de 1999. C'est ainsi qu'en 1998 et 1999, les ouvertures de postes aux concours de personnels enseignants de l'enseignement agricole public se sont établies à : session 1998 : 500 postes (130 postes au concours externe et interne, 370 postes au concours réservé à la titularisation des agents contractuels) ; session 1999 : 600 postes (200 postes au concours externe et interne, 400 postes au concours réservé). De plus, une mission, confiée le 16 octobre 1998 à l'inspection générale de l'agriculture, en collaboration avec l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale, apportera de nouveaux éléments destinés à mieux analyser le fonctionnement de l'enseignement agricole public. Les informations recueillies seront utilisées pour la préparation de la prochaine loi de finances. En ce qui concerne les ATOSS (administratifs, techniciens, ouvriers, service et santé), un groupe de travail spécifique a été mis en place au début de l'année 1998. Ce groupe, auquel participent les organisations syndicales représentatives des personnels de l'enseignement agricole public, a pour but de définir les dotations d'objectif en personnel ATOSS pour chacun des établissements d'enseignement agricole public. Les postes ouverts aux concours de la session 1999 se montent à 211.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19950

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 octobre 1998, page 5484

Réponse publiée le : 5 avril 1999, page 2023